

Référence réglementaire : BOEN spécial n° 4 du 26 février 2004 fixant l'organisation de l'examen et des formations ainsi que les référentiels de compétences des enseignants spécialisés.

### **Précaution avant analyse :**

Le très faible nombre de personnes s'étant présentés à l'examen du 2CASH relativise les propos relatifs à l'analyse des prestations des candidats. Toutefois, les éléments mentionnés reflètent une tendance majoritaire que le jury remarque d'années en années. Compte-tenu de l'évolution prochaine de cet examen, il paraît important de synthétiser les remarques afin de faire évoluer les pratiques enseignantes.

## **A. ANALYSE QUALITATIVE**

### **1. Epreuve professionnelle**

- **Rappel de la réglementation :**

*« L'épreuve doit permettre d'évaluer en situation professionnelle, les compétences spécialisées et notamment les adaptations pédagogiques mises en œuvre ainsi que la capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.*

*L'entretien doit permettre au candidat de justifier le choix de ses démarches en mettant en valeur les adaptations proposées et de rendre compte de modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement, qu'il est possible ou nécessaire de mettre en place » (article 3 de l'arrêté du 5/01/04).*

- **Constats et recommandations :**

- Le travail de préparation et les documents présentés paraissent souvent peu aboutis même s'ils démontrent une volonté de répondre aux enjeux dus à la fonction. Les objectifs sont présents mais mériteraient d'être affinés au regard de la séance observée. Il convient d'inviter les candidats à identifier clairement la séance présentée dans la séquence d'apprentissage.
- Les projets pédagogiques individuels sont encore trop peu nombreux et ne favorisent pas une approche différenciée.
- Le jury mentionne le fait qu'il souhaite percevoir chez les candidats une attitude structurée et structurante à même de rassurer les élèves et de les amener à s'engager dans une démarche d'apprentissage.
- Concernant les outils mis en œuvre tout au long de l'année, il serait bienvenu que les candidats les utilisent comme éléments éclairant de leur pratique de classe, les sélectionne en amont de la séance présentée et puissent en faire part au jury lors de l'entretien.
- La séance présentée par les candidats doit impérativement faire apparaître :
  - le caractère de différenciation pédagogique dans les apprentissages,
  - la prise en compte systématique des remarques et des besoins des élèves,
  - des attendus disciplinaires maîtrisés,
  - des phases de travail variées incluant plus systématiquement des temps dédiés durant lesquels les interactions entre pairs sont privilégiées.

## 2. Entretien

### • **Constats et recommandations :**

- A partir des réactions d'élèves, les échanges ont permis au jury et aux candidats d'avoir un regard distancié sur les attitudes constatées et les démarches entreprises.
- Il est cependant encore trop souvent constaté que les candidats éprouvent de réelles difficultés :
  - à analyser la séance qu'ils ont présentée en prenant appui sur des références théoriques maîtrisées,
  - à expliciter les choix entrepris,
  - à se positionner en tant que personne ressource susceptible de mener une réflexion au sein de l'équipe pédagogique, d'impulser des projets relatifs aux problématiques mises en exergue et de faire évoluer les pratiques professionnelles dans l'entité concernée.

## 3. Epreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel :

### • **Rappel de la réglementation :**

*« Le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience » (article 3 de l'arrêté du 5 janvier 2004)*

Il est rappelé aux candidats que :

- l'écrit proposé doit porter sur l'étude d'une situation de classe problématisée
- des hypothèses de travail doivent être clairement identifiées
- des fondements théoriques doivent être présents
- une réflexion forte doit être conduite par le candidat le menant à la validation ou l'invalidation des hypothèses posées avant expérimentation, cette réflexion doit être étayée par des observations fines d'élèves
- les citations et les textes réglementaires doivent être accompagnés des sources
- la qualité de l'écrit facilite le travail de lecture et de compréhension de la part du jury.

### • **Constats et recommandations :**

- Le jury constate que les candidats ne sont pas assez préparés à l'exercice de la présentation de leur travail (10 minutes en début de soutenance). Il est encore trop souvent constaté le fait qu'ils se bornent à décrire l'expérimentation mise en œuvre, malgré les mises en garde présentées à chaque candidat, en début de soutenance. Il est attendu une prise de distance par rapport à l'écrit.
- Le mémoire doit faire montre d'une évolution dans le parcours du candidat, la soutenance permettant de la mettre en exergue. Il est de bon ton de percevoir chez le futur enseignant spécialisé une réelle réflexion sur sa pratique professionnelle, le mémoire étant un point d'appui.
- Il est encore trop souvent remarqué le manque de maîtrise des concepts théoriques avancés dans le mémoire. Il est impératif que ces derniers :
  - étayent la réflexion
  - s'appuient sur des recherches relativement récentes.

**B. RESULTATS ACADEMIQUES**

<b>Nombre d'inscrits Dont candidats libres</b>	<b>Nombre de présents</b>	<b>Nombre de candidats ajournés</b>	<b>Nombre de candidats admis</b>
<b>2(dont 0 C.L.)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>